

Centre Intercommunal d'Action Sociale

TERRE D'EMERAUDE COMMUNAUTE

CONSEIL ADMINISTRATION DELIBERATION N° 2021-009

SEANCE DU 8 AVRIL 2021

Nombre de membres :

En exercice : 25

Présents : 20

Pouvoirs : 4

Date de convocation : 31/03/2021

Date d'affichage : 14/04/2021

| | | | | | | | |
|-----------|-----------|--------|-----------|----------|----------|---------------|----------|
| Votants : | 24 | Pour : | 23 | Contre : | 0 | Abstentions : | 1 |
|-----------|-----------|--------|-----------|----------|----------|---------------|----------|

L'an deux mille vingt et un, **le huit avril**, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CIAS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de La Tour du Meix, sous la présidence de **Monsieur MOREL Denis -Vice -Président**

Délégués présents : AUDIBERT Thierry, BLEUZE Michel, BRANCHY Isabelle, BROCHOIRE Myrtille, CANTALOUBE Daniel, CAPELLI Célestin, CLOSCAVET Marie-Claire, GAUTHIER-PACOUD Sandrine, GRAS Françoise, JACQUES Jean-Claude, LUSSIANA Eddy, MONNERET-LUQUET Jocelyne, MOREL Alain, MOREL Denis, PARIS Robert, PUGET Ginette, RENAUX Marie-Louise, ROTA Josiane, RUDE Bernard, SARRAN Jean-Louis.

Excusés : PANISSET Maryline

Excusés ayant donné pouvoir : BERREZ Evelyne à CLOSCAVET Marie-Claire ; PANSERI Marianne à RENAUX Marie-Louise ; ETCHEGARAY Josiane à ROTA Josiane ; PROST Philippe à MOREL Denis,

Secrétaire de séance : PARIS Robert

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du budget EHPAD - Résidence du Moulin

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent global de 113 622.53 € :

- Hébergement excédent de + 92 950.62 €
- Dépendance déficit de - 33 062.93 €
- Soins excédent de + 53 734.84 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS, après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- **L'excédent hébergement :**

50 000.00 € en apport sur la réserve d'investissement sur le compte 10682

42 950.62 € apport sur la réserve de compensation des déficits au compte 1068631

- **Le déficit dépendance :**

Reprise de **10 881.30 €** sur la réserve de compensation des déficits au compte 1068632

- **22 181.63 €** au compte 119 en report à nouveau déficitaire

- L'excédent soins :

25 000.00 € en apport sur la réserve d'investissement sur le compte 10682

28 734.84 € en apport sur la réserve de compensation des déficits au compte 1068631

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les
membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président, Denis MOREL

